



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852@ac-rennes.fr

2024-2025

Séance n°1

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 10 octobre 2024**

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Nombre de membres présents : 16 votants

Nombre de membres absents : 12

Quorum atteint

ORDRE DU JOUR

I. Conseil d'administration

1. Approbation des procès-verbaux des CA du 2 juillet 2024 et du 24 juin 2024

II. Affaires administratives et financières

2. Convention CD35/EPLE
3. Tarifs demi-pension et divers tarifs
4. Critères d'attribution des fonds sociaux
5. Rapport du chef d'établissement sur la répartition des logements de fonction
6. Acceptation de don de l'Amicale des parents
7. Bilan financier de 2 séjours : Guipry Messac et Quiberon
8. Charte des voyages
9. Admission en non valeur de créances de DP

III. Vie scolaire et pédagogique

10. Modalités d'élections au CVC (Conseil de Vie Collégien)
11. Recrutement AED
12. HSE pour AED en CDD
13. Date oral DNB 2025
14. Rapport Annuel de Performances 2023-2024

Présidente

Mme Angélique BECK, principale

Secrétaire

**Mme Christelle SCHINDLER,
parent d'élève**





COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes.fr

2024-2025

Séance n°1

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 10 octobre 2024

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Liste de présence des membres

I. Représentants de l'administration, des collectivités et des personnalités qualifiées

Titulaires

1. Angélique BECK, principale
2. Céline ADAM, principale adjointe
3. Sylvie RIDARD, gestionnaire
4. Gaëlle BERTIN, C.P. E
5. Sébastien GUERET, conseiller départemental
6. Cécile BOUTON, conseillère départementale
7. Catherine BONNET, adjoint à la jeunesse
8. Maud COSSON, personnalité qualifiée

Suppléants

présente	
présente	
présente	
présente	
excusé	Roger MORAZIN
excusée	Michèle MOTEL
présente	
excusée	

II. Représentants des personnels (enseignants, éducation, ATOSS)

Titulaires

1. Sébastien CHEVER, professeur
2. Robin ANGEBAUD, professeur
3. Delphine GOURAULT, professeure
4. Cécile BOCLE, professeure
5. Liliane BOEDEC, professeure
6. Sarah PASQUE, professeure
7. Soazic MABILAIIS, AED
8. Laurence GENOUEL, secrétaire
9. Touty DIALLO, agent d'accueil
10. Claudie DENOUAL, secrétaire

Suppléants

excusé	Ester BAUDUIN	présente
excusé	Julie VIGNEAU	
excusée	Anne DAVID	
présente	Marie DAGORN	
présente	Emilie LEDAN	présente
présente	Emmanuelle ROUSSEAU	
excusée	Kadem MOKHTARI	
excusée	Marylène GUILLOTTEL	
excusée		
excusée		

III. Représentants des parents et des élèves

Titulaires

1. Virginie PACHEU, parent d'élève
2. Aurélie GAUDIN, parent d'élève
3. Florence GESLIN, parent d'élève
4. Delphine SIRERA, parent d'élève
5. Christelle SCHINDLER, parent d'élève
6. Huyla DE MIRTAS, parent d'élève
7. Virginie DONDEL, parent d'élève
8. Jeanne BERTHELOT élève de 3F
9. Saadia LAKRED, élève de 4D
10. Léoni PELLOIS, élève de 4F

Suppléants

excusée	Elsa JULIEN	
présente	Maxime HERVE	
excusée	Yannick TUAL	présent
présente	Philippe DONNARD	
présente		
excusée		
excusée	Daphné SAVALLE (3C)	
excusée	Anaëlle BERNARD(4D)	
présente	Marion DANGREAUX KERHELLO	



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes.fr

2024-2025

Séance n°1

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 10 octobre 2024**

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Madame Beck ouvre le Conseil d'administration à 18H00 constatant que le quorum est atteint avec 16 membres présents en début de séance.

Elle demande aux membres s'il n'y a pas d'objection à la présence de Mme Aubin Enora, AED en préprofessionnalisation et stagiaire de Mme Bauduin. Aucune objection. Mme Beck précise que Mme Aubin ne pourra pas participer au vote.

Les représentants parents d'élèves assurent le secrétariat de la séance pour la rédaction de ce PV.

Madame Beck précise que deux points sont ajoutés à l'ordre du jour à la partie II concernant une convention et à la partie III concernant le protocole relatif au remplacement de courte durée (RCD)

Préambule

Point sur la rentrée :

Mme Beck informe le CA de l'ouverture d'une section UPE2A et en explique le fonctionnement.

Mme Beck fait ensuite un point sur les effectifs de rentrée. 612 élèves répartis comme suit :

- 158 en 6^{ème} dans 6 classes,
- 140 en 5^{ème} dans 5 classes,
- 154 en 4^{ème} dans 6 classes,
- 160 en 3^{ème} dans 6 classes.

I – Conseil d'administration

1. Approbation des procès-verbaux des CA du 24.06.2024 et du 02.07.2024

Mme Beck informe le CA qu'il faut l'approbation du CA des PV des 2 derniers CA. Il est procédé aux 2 votes successivement. Aucune remarque ni question sur les PV.

Le PV du CA du 24.06.2024 est adopté à la majorité absolue.



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes.fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 10 octobre 2024**

2024-2025

Séance n°1

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

(Délibération n°15 : 15 pour, 0 contre, 1 abstention).

Le PV du CA du 02.07.2024 est adopté à la majorité absolue.

(Délibération n°16 : 15 pour, 0 contre, 1 abstention).

II. Affaires administratives et financières

2. Approbation de conventions

Mme Beck précise que deux conventions sont soumises au vote.

- Convention CD35/EPLE

Il s'agit de la convention qui relie les collèges et le Département. Elle fixe les compétences respectives du collège et du Département. Elle a une durée de 5 ans. Mme Beck donne lecture de l'introduction de cette convention qui en présente les grandes lignes. Elle explique les groupes de travail (dont elle a fait partie) mis en place entre les principaux de collège, les SG et le CD35 au printemps dernier qui ont permis la rédaction de cette convention.

Mme Ridard, personnel de la fonction publique d'Etat, exprime ses inquiétudes quant à l'évolution de son statut.

Cette convention est adoptée à la majorité absolue.

(Délibération n°17 : 14 pour, 0 contre, 2 abstentions).

- Convention entre le collège et le BEF (Bassin d'Education et de Formation) de Rennes

Mme Beck présente la convention et explique que cela permet notamment la mise en place de formation spécifique pour les professeurs et un maillage entre les établissements du bassin rennais.

Cette convention est adoptée à la majorité absolue.

(Délibération n°18 : 15 pour, 0 contre, 1 abstention).



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes.fr

2024-2025

Séance n°1

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 10 octobre 2024**

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

3. Tarifs demi-pension et divers tarifs

Mme Ridard présente les divers tarifs (manuels scolaires, carte de collégien, carte de self...) puis les tarifs de la demi-pension. Elle explique que conformément aux préconisations du CD35 une augmentation de 3 % a été appliquée aux tarifs de DP.

Il est procédé à 2 votes.

- Les tarifs de la demi-pension sont adoptés à la majorité absolue.
(*Délibération n°20 : 15 pour, 0 contre, 1 abstention*).
- Les tarifs divers sont également adoptés à la majorité absolue.
(*Délibération n°19 : 15 pour, 0 contre, 1 abstention*).

4. Critères d'attribution des fonds sociaux

Mme Ridard indique qu'il s'agit des mêmes critères d'attribution que l'année dernière.

Elle précise qu'il existe 2 fonds : l'un pour financer la restauration, l'autre dénommé fonds collégien (participation à l'achat de matériel scolaire, de chaussures de sport, de voyages scolaires...).

Ces deux fonds et leurs critères d'attribution sont présentés aux membres du CA par Mme Ridard. Cette dernière précise que 4 commissions ont lieu au cours de l'année scolaire 2023/2024. 64 dossiers anonymisés ont été étudiés. La somme globale de 11 314 € a été versée.

Les critères d'attribution des fonds sociaux sont adoptés à la majorité absolue.

(*Délibération n°21 : 15 pour, 0 contre, 1 abstention*).

5. Rapport du chef d'établissement sur la répartition des logements de fonction

Mme Beck présente son rapport concernant la répartition des 6 logements de fonction dont est doté le collège de Fontenay.

Un point particulier est fait concernant les travaux qui doivent être effectués par le Département concernant le logement attribué à Mme Diallo, agent d'accueil, qui n'est actuellement pas habitable. Ces travaux devront intervenir au cours du 1^{er} semestre 2025 avec une livraison pour aout 2025. Cette

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 10 octobre 2024

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

dernière information a été communiquée en septembre par l'Agence Départementale de Rennes dont dépend le collège.

Le rapport du chef d'établissement sur la répartition des logements de fonction est adopté à la majorité absolue.

(Délibération n°22 : 15 pour, 0 contre, 1 abstention).

6. Acceptation de dons

Mme Ridard nous demande de bien vouloir accepter 2 dons :

- L'un de l'Amicale des parents d'élèves à hauteur de 3000 €. Ce don financera les séjours à Guipry-Messac (juin 2024) à hauteur de 992,35 € et à Quiberon (juin 2024) à hauteur 2 007,65 €.
Ce don est accepté à la majorité absolue.
(Délibération n°23 : 15 pour, 0 contre, 1 abstention).
- L'autre du FSE (Foyer social éducatif) à hauteur de 25 € par élève pour le séjour de Quiberon (juin 2024) et de 5 € par élève pour le séjour à Guipry-Messac (juin 2024).
Ce don est accepté à la majorité absolue.
(Délibération n°24 : 15 pour, 0 contre, 1 abstention).

7. Bilan financier de 2 séjours : Guipry Messac et Quiberon

Mme Ridard présente le bilan financier des 2 séjours réalisés au cours de l'année 2023/2024.

- Pour le séjour à Guipry-Messac (du 24 au 28 juin 2024)

4 classes de 3^{ème} ont participé à ce séjour de révisions du brevet. Avec les dons de l'Amicale des parents d'élèves et du FSE, il sera effectué un remboursement par virement aux familles à hauteur de 16,33 €.

Le bilan financier de ce séjour est adopté à la majorité absolue.

(Délibération n°26 : 15 pour, 0 contre, 1 abstention).

- Pour le séjour à Quiberon (du 10 au 14 juin 2024)

Toutes les classes de 4^{ème} y ont participé. Avec les dons de l'Amicale des parents d'élèves et du FSE, il sera effectué un remboursement par virement aux familles ou par déduction sur le prélèvement cantine pour les demi-



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes.fr

2024-2025

Séance n°1

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 10 octobre 2024**

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

pensionnaires à hauteur de 43,45 €.

Le bilan financier de ce séjour est adopté à la majorité absolue.

(*Délibération n°25 : 15 pour, 0 contre, 1 abstention*).

1 membre du CA (Mme Bauduin) quitte la séance à 19h15.

Le nombre de votants est désormais de 15.

8. Charte des voyages

Mme Ridard présente la charte des voyages scolaires.

La Charte des voyages est adoptée à la majorité absolue.

(*Délibération n°27 : 14 pour, 0 contre, 1 abstention*).

9. Admission en non-valeur de créances de DP

Mme Ridard propose aux membres du CA d'admettre deux créances en non-valeur pour une même famille. Il s'agit de créances de DP de l'année scolaire 2023/2024 pour le 2^{ème} trimestre (132 €) et le 3^{ème} trimestre (122,10 €).

Il est voté l'admission en non-valeur des deux créances susvisées à la majorité absolue.

(*Délibération n°29 : 14 pour, 0 contre, 1 abstention*).

III. Vie scolaire et pédagogique

10. Modalités d'élections au CVC (Conseil de Vie Collégien)

Mme Bertin présente les modalités d'élections au CVC. Elle propose que cette année, il n'y ait pas d'élection en raison du manque de candidatures et du manque d'intérêt des collégiens pour ce vote mais que les 3 binômes par niveau soient désignés sur la base du volontariat.

Les modalités de désignation au CVC sont adoptées à la majorité absolue.
(*Délibération n°28 : 14 pour, 0 contre, 1 abstention*).

11. Recrutement AED

Il n'y a pas de vote sur ce point, il s'agit juste d'une information.

Mme Bertin indique qu'il y a 5,25 ETP en CDD répartis comme suit :

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 10 octobre 2024

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

- Monsieur Dorian Lechaux Verret à hauteur de 50 % d'un temps plein,
- Monsieur Aubin Marcelli à hauteur de 50 % d'un temps plein,
- Madame Emma Chataigner à hauteur de 75 % d'un temps plein,
- Madame Killiane Sanchez à hauteur de 75 % d'un temps plein,
- Monsieur Léo Larcheron à hauteur de 75 % d'un temps plein,
- Madame Soazig Mabilais à hauteur de 100 % d'un temps plein,
- Monsieur Jocelyn Ménard à hauteur de 100 % d'un temps plein.

Il est précisé que Ronan Hameg a été CDisé au 1^{er} septembre 2024 et n'est donc plus décompté dans les AED en CDD.

Il est aussi indiqué que Mme Enora Aubin, AED en préprofessionnalisation, effectue sa troisième année sur un contrat de 3 ans.

12. HSE pour AED en CDD

Mme Beck explique avoir reçu une enveloppe de 61 HSE pour la période de septembre à décembre 2024 pour rémunérer des AED en CDD qui effectueraient des heures supplémentaires sur des tâches comme devoirs faits ou du soutien par exemple. Actuellement deux AED en CDD se sont portés volontaires. Mme Beck a besoin de l'accord du CA pour la mise en paiement de ses heures.

Accord pour la mise en paiement de ses HSE à la majorité absolue.
(Délibération n°33 : 15 pour, 0 contre, 1 abstention).

13. Protocole relatif au remplacement courte durée

Mme Beck indique que sur l'année 2023/2024, il y a eu 1359 heures d'absences (296 h pour motif administratif, 726 h pour motif personnel et 337 h pour motif d'accompagnement).

46 heures ont été remplacées et 1313 heures n'ont pas pu être assurées.

Mme Beck précise que les 5 jours de grève font considérablement augmenter le nombre d'heures de cours non assurées.

Un membre du CA (Mme Boclé) quitte la séance à 19h50.

Le nombre de votants est désormais de 14.

Madame Beck présente aux membres du CA le protocole RCD pour l'année



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 10 octobre 2024

2024-2025

Séance n°1

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

2024/2025.

Ce protocole est adopté à la majorité absolue.

(*Délibération n°32 : 13 pour, 0 contre, 1 abstention*).

14. Date oral DNB 2025

Mme Beck précise que ce n'est pas la date de l'oral du DNB 2025 qui est soumise au vote mais l'organisation différente du collège pour la journée en question.

Il a été arrêté la date du mercredi 28 mai 2025 pour l'oral du DNB 2025. Le collège étant centre d'examen, toutes les classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} seront libérées pour la matinée du 28 mai 2025.

L'organisation du collège pour la matinée du 28 mai 2025 est votée à la majorité absolue.

(*Délibération n°31 : 13 pour, 0 contre, 1 abstention*).

15. Rapport Annuel de Performances 2023-2024

Mme Beck présente le rapport annuel de performances 2023-2024 (cf. document ci-joint).

Le Rapport Annuel de Performances est voté à la majorité absolue.

(*Délibération n°30 : 13 pour, 0 contre, 1 abstention*).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h48.